

Sommaire

Maladie de Newcastle en Australie : complément d'information

47

**MALADIE DE NEWCASTLE EN AUSTRALIE
Complément d'information**

Traduction d'un extrait d'un courrier électronique reçu le 13 avril 1999 du Docteur Gardner Murray, chef des services vétérinaires, ministère du secteur primaire et de l'énergie, Canberra :

Terme du rapport précédent : 7 avril 1999 (voir *Informations sanitaires*, **12** [13], 46, du 9 avril 1999).

Terme du présent rapport : 13 avril 1999.

Nouveaux résultats d'examens :

- L'indice de pathogénicité par voie intracérébrale (IPIC) est de 1,6.
- L'antigène a été localisé sur la membrane chorio-allantoïdienne.

Le 13 avril 1999 le Département de l'agriculture de Nouvelle-Galles du Sud (NSW Agriculture) procédera à l'achèvement des opérations de décontamination de l'exploitation de Mangrove Mountain. Conformément aux dispositions relatives à la maladie de Newcastle prévues par le Plan vétérinaire d'urgence "AUSVETPLAN", une nouvelle désinfection sera effectuée 14 jours plus tard.

Les opérations de surveillance et de dépistage continuent dans les zones soumises à des mesures de restriction. En dehors de la zone officiellement soumise à des mesures de restriction des déplacements, les éleveurs sont tenus de fournir à NSW Agriculture les données relatives à la production et la mortalité dans leur exploitation, ce qui constitue un élément complémentaire du suivi épidémiologique.

Origine du virus :

Les études de séquençage génique réalisées au Laboratoire australien de santé animale du CSIRO⁽¹⁾ à Geelong indiquent que le virus de Mangrove Mountain est étroitement apparenté au virus responsable de l'épisode de 1998 à l'ouest de Sydney (voir *Informations sanitaires*, **11** [47], 165, du 27 novembre 1998). Il en diffère cependant par des changements mineurs dans la séquence nucléotidique des gènes codant les protéines F⁽²⁾ et HN⁽³⁾.

Ces deux souches virales virulentes sont sensiblement différentes des souches faiblement virulentes endémiques en Australie. Selon les experts, elles résulteraient de mutations de ces souches lentogènes.

(1) CSIRO : Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation.

(2) F : protéine de fusion.

(3) HN : hémagglutinine-neuraminidase.

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau central de l'Office international des épizooties aucune prise de position quant au statut juridique des pays et territoires cités, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les données publiées proviennent, sauf indication contraire, des déclarations que les Administrations vétérinaires de ces pays ou territoires ont faites au Bureau central de l'Office international des épizooties.